

OMNIBUS ON FEED AND FOOD SAFETY : UNE PROPOSITION TOXIQUE POUR LA SANTÉ ET LA BIODIVERSITÉ

L'Omnibus X est un paquet législatif qui, sous le prétexte habituel de la simplification visant à désengorger le système d'autorisation des pesticides, **affaiblit le principe de précaution**, au cœur de la réglementation européenne en matière de pesticides, et **répond aux exigences de l'industrie chimique** plutôt qu'à la nécessité de protéger les agriculteur.rice.s, les travailleur.euse.s, les consommateur.rice.s et les écosystèmes.

Et ce, malgré les oppositions de la communauté scientifique et de la société civile qui dénoncent la dangerosité de telles propositions.

En décembre 2025, la Commission a présenté une série de mesures, toutes plus accablantes les unes que les autres.

Le rapport des rapporteurs du Parlement européen, Herbert Dorfmann et Michele Picaro, qui affaiblit encore plus les garanties existantes, notamment en **prévoyant la possibilité d'autoriser la pulvérisation aérienne par drones. Les nouvelles technologies ne devraient pas ouvrir la voie à de nouvelles dérégulations.**

QUI SOMMES NOUS ?

La Coordination Européenne Via Campesina est une organisation européenne qui regroupe actuellement **28 organisations** de paysan.nes et travailleur.euse.s agricoles et ruraux.ales dans **19 pays européens**. Fondée sur le droit à la **souveraineté alimentaire**, notre objectif principal est la **défense des droits des paysan.ne.s** et des **travailleur.euse.s agricoles** ainsi que la promotion d'une agriculture paysanne diversifiée et durable.

COMMENT NOUS AIDER ?

ECVC appelle les député.e.s européen.ne.s à rejeter cette proposition lors des prochains votes en commission et en plénière. Envoyez un mail à votre eurdodéputé.e apour lui demander de rejeter cette proposition dangereuse !



VOICI LES ÉLÉMENTS SAILLANTS DE CETTE PROPOSITION AUXQUELS ECVV S'OPPOSE :

-  Des **autorisations illimitées pour les pesticides et les biocides**. Il s'agit d'un renversement complet de la logique du principe de précaution au profit des intérêts de l'agroindustrie.
-  Il sera désormais plus facile d'obtenir une **dérogation temporaire pour les pesticides interdits**, lorsque le rendement agricole est menacé : cela laisse la porte ouverte à l'utilisation de substances cancérigènes, perturbateurs endocriniens, substances toxiques pour la reproduction.
-  L'introduction d'une **définition réglementaire du biocontrôle, qui permettrait d'inclure des microorganismes génétiquement modifiés** dans les substances utilisées pour la lutte biologique, si celles-ci sont décrites comme « structurellement similaires » à des substances naturelles. **Cette définition crée une ouverture pour contourner la réglementation des OGM** et la remplacer par une procédure accélérée d'autorisation de micro-organismes génétiquement modifiés (MGM) rebaptisés, de manière frauduleuse, « produits de biocontrôle »
-  L' **allongement des délais de grâce**, qui permettrait aux industriels de continuer à commercialiser des pesticides qui ont été interdits sur le marché européen pendant une durée de 3 ans (contre 18 mois actuellement), et donc augmenter la durée d'exposition des populations à des substances classées dangereuses.

